

présent pour objet que de s'assembler dans le Haut-Palatinat, afin d'être à portée d'exécuter les ordres qu'ils pourroient recevoir dans la suite : Mais comme leur Cour ne se presse point de leur en envoyer, on en tire la conséquence, qu'elle se ralentit, & que son différend avec celle de Vienne pourra bientôt se terminer.

IV. A la première nouvelle de la marche imprévue des Troupes Prussiennes vers la Silésie, on a remarqué une grande agitation parmi les Ministres de la Cour de Munich, parce qu'on en tiroit l'augure que cette marche se faisoit du consentement de la Cour de Vienne, pour déconcerter l'Electeur dans les projets qu'il pouvoit avoir formés. Ces Ministres ont tenu diverses conférences sur un tel événement, & , entr'autres, une extraordinaire, depuis laquelle les esprits semblent avoir repris leur tranquillité, puisqu'à présent il est autant que manifeste, que le Roi de Prusse a fait cette démarche, sans s'être préalablement expliqué là-dessus avec la Reine d'Hongrie & de Bohême, ni avec aucune autre Puissance, comme on s'en convaincra par le détail suivant, & les pièces que nous allons donner.

V. *Prusse*. La destination d'un corps considérable de Troupes du Roi, qui dans cette saison & dans la conjoncture présente s'est mis en marche vers la Silésie, & y est entré avec S. M., seroit un vrai mystère, s'il y avoit quelque chose de réel dans les assurances que cette Cour fit d'abord à celle de Vienne après la mort de l'Empereur, qu'elle se portera de tout son pouvoir à conserver la tranquillité dans l'Empire, & à maintenir la Sérénissime Reine de Hongrie & de Bohême dans la possession de  
tous